



**REUNION DU BUREAU
COMPTE-RENDU
DU 13 NOVEMBRE 2008**

Etaient présents :

Michel BLONDEAU	Président du SMBVC, Maire	DEOLS
Astrid GAINAULT	Vice Présidente	DIORS
Alain LAVAUD	Vice Président	NIHERNE
Rémy FAGUET	Vice Président	BUZANCAIS
Didier BARACHET	Membre	ARDENTES
Jacky DEVOLF	Membre	ARTHON
Chantal BARREAU	Membre	ARGY

Etaient excusés :

Christophe VANDAELE	Vice Président	VENDOEUVRES
Jean Claude BALLON	Membre	MARON
Marc DESCOURAUX	Membre	ETRECHET
Gilbert GAULUE	Membre	SAINT GENOU

Etaient absents :

Jean Pierre LEMIERE	Membre	MONTIERCHAUME
Luc DELLA-VALLE	Membre	DEOLS
Gisèle DORR	Membre	CHEZELLES
Jean-Paul THIBAUT	Membre	VILLEDIEU-SUR-INDRE
Jacques BREUILLAUD	Membre	JEU LES BOIS

Assistait également :

Anne ROGEON	Directrice	PAYS
-------------	------------	------

M. BLONDEAU ouvre la séance à 17 heures 45 et expose l'ordre du jour du bureau :

Point n°1 : Validation du choix du prestataire pour la création d'un site internet de covoiturage

A la suite de l'appel d'offre lancé conjointement avec la Communauté d'Agglomération Castelroussine, 5 cabinets ont envoyé une offre. Au vu de l'analyse de ces offres deux prestataires ont été retenus. Afin de les départager, les membres du comité de pilotage ont souhaité les recevoir afin d'analyser plus précisément leurs propositions et les produits proposés. A la suite de ces entretiens qui ont eu lieu le 16 octobre 2008, la commission d'appel d'offres s'est prononcée et a retenu la société ECOLUTIS. Conformément à la délibération du 19 septembre 2008, il appartient aux membres du bureau de valider ce choix.

Les membres du bureau valident le choix effectué par la commission d'appel d'offres et le montant de la prestation sera inscrit au budget 2009 :

7 176 € TTC en investissement pour création du site

19 300 € TTC en fonctionnement la première année : maintenance et communication

Une subvention de 40% pour la création du site a été demandée à l'ADEME. Par une convention signée entre la Communauté d'Agglomération Castelroussine et le Pays, les dépenses (fonctionnement et investissement), déduction faite des subventions, sera partagé à 50 % entre les deux structures.

Point n°2 : Composition du comité technique et du comité de pilotage pour le suivi de l'étude du Val de l'Indre

Le cahier des charges validé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne prévoit un comité technique et un comité de pilotage chargés de suivre cette étude et de valider les différentes phases, en préalable à leur mise en œuvre.

La DDA dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui lui a été confiée, propose une liste de membres pour ces deux comités qu'il convient de compléter.

Les membres du bureau décident de contacter par courrier tous les maires concernés par l'étude pour leur demander de participer à ces comités ou de désigner un membre de leur conseil municipal pour les représenter.

De même seront contactés par écrit les organismes suivants pour être également représentés :

- DIREN Centre (direction régionale de l'environnement)
- ONEMA (office national de l'eau et des milieux aquatiques)
- FDAPPMA (Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques)
- La Chambre d'Agriculture

- Indre Nature
- Le Conseil Général de l'Indre
- Le Conseil Régional du Centre
- Une association représentative des riverains chargée de représenter l'ensemble des riverains de la rivière Indre

La réunion de lancement de l'étude, par Hydro Concept, en présence du Comité de Pilotage a été fixée au 3 décembre 2008 à 14 h 30, salle du Conseil à la Mairie de Déols.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.